



## Tarif de l'eau

**Taxe de consommation** Fr. 2.50 par m<sup>3</sup> d'eau consommé

**Taxe abonnement** Fr. 120.-

Une réduction de 50% de la taxe d'abonnement est accordée pour les unités locatives ne dépassant pas 60 m<sup>2</sup> de surface, à la demande du propriétaire.

**Location des compteurs :**

DN 20 mm ou de ¾ pouce Fr. 40.-

DN 25 mm ou de 1 pouce Fr. 50.-

DN 32 mm ou de 1¼ pouce Fr. 60.-

DN 40 mm ou de 1½ pouce Fr. 70.-

DN supérieur à 40 mm ou à 1½ pouce Fr. 80.-

**Taxe unique de raccordement** Fr. 1.50 par m<sup>3</sup> SIA  
Fr. 40.- par unité de raccordement

Le présent tarif, adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juillet 2017, abroge toutes dispositions antérieures.

Ce tarif a été validé par la Surveillance des prix.

L'Abergement, le 20 juillet 2017.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique

  
Monique Salvi



La Secrétaire

  
Delphine Humblet

Le délai de requête à la Cour constitutionnelle est de vingt jours à compter de cet affichage.